

Annexe à la police n° INV0165

Qualité juridique : Personne physique Joint venture Société et nom collectif
 Personne morale (autre qu'une société en nom collectif ou une joint venture)

Seules sont accordées celles des garanties ci-dessous en regard desquelles il est stipulé un montant de garantie.

TABLEAU DES GARANTIES

FORMULAIRE	GARANTIE	MONTANT DE GARANTIE		PRIME
2100*	Assurance de la Responsabilité Civile des Entreprises	Par période d'assurance	\$ 2,000,000	Incluse
		Par sinistre :	2,000,000	Incluse
	A – Dommages corporels et matériels	Par sinistre :	2,000,000	Incluse
	B – Préjudice personnel	Par personne :	2,000,000	Incluse
	C – Frais médicaux	Par personne :	5,000	Incluse
	D – Responsabilité locative	Par situation :	25,000	Incluse
6063	E – Collision d'appareils de levage	Par sinistre :	1,000	Incluse
	F – Assurance automobile des non-propriétaires	Par accident :	1,000,000	Incluse
FRANCHISE PAR SINISTRE - Dommages matériels : 500.00 \$		PRIME MINIMUM	---	PRIME TOTALE Incluse

TABLEAU DES RISQUES

NATURE DES RISQUES	BASE DE TARIFICATION	TAUX	PRIME
Nature des activités : Immeuble en copropriété (10 unités) situé au 2304, Place du Village, Canton Magog (Québec) J1X 6G3.	a) Forfaitaire b) Revenu		Forfaitaire <input checked="" type="checkbox"/> Provisionnelle <input type="checkbox"/>
Autres risques et avenants :			